

L'enjeu des législatives de 2026 réside dans la capacité du système politique à restaurer sa crédibilité et à démontrer que les élections peuvent constituer un levier effectif de transformation des conditions de vie des citoyens.

Saloua Zerhouni, professeure de Sciences politiques, Université Mohammed V de Rabat.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES AU MAROC : QU'EST-CE QUI EST EN JEU LE 23 SEPTEMBRE ?

Le 23 septembre 2026, le Maroc tiendra sa sixième élection législative durant le règne de Mohammed VI et la quatrième depuis la réforme constitutionnelle de 2011. Cette réforme, impulsée dans le contexte des mobilisations du Mouvement du 20 Février, a ravivé l'espoir d'une démocratisation, après le rendez-vous manqué de l'alternance « octroyée » de 1998. Au-delà de l'espoir qu'elle a suscité, la nouvelle constitution a renforcé les pouvoirs du Parlement et du gouvernement, élargi les espaces de participation politique ainsi que la sphère des droits et libertés, tant individuels que collectifs. Par ailleurs, le règne de Mohammed VI se caractérise par une régularité dans l'organisation des élections et par l'adoption de cadres juridiques et réglementaires visant à encadrer le déroulement. Cette dynamique a également favorisé l'amélioration de la représentation des femmes et des jeunes dans la Chambre des Représentants.

Malgré la dynamique constitutionnelle et la régularité des échéances électorales, ces évolutions n'ont débouché ni sur une démocratisation effective ni sur l'émergence d'élites politiques capables de mettre en œuvre des réformes structurelles qui répondent de manière significative aux attentes sociales. Les marocain·e·s, jeunes et moins jeunes, continuent de se mobiliser, en dehors des urnes, pour revendiquer des améliorations en matière d'éducation, de santé, d'accès à la justice, d'emploi, ainsi qu'une réduction des disparités sociales et territoriales. Ce décalage met en évidence les limites d'une institutionnalisation du jeu électoral qui, tout en renforçant la stabilité du régime, peine à pro-

duire des politiques publiques à la fois performantes et inclusives.

À l'aune des législatives de 2026, une question centrale s'impose : ces élections feront-elles la différence ou bien s'inscrivent-elles dans la continuité d'une séquence électorale où les acteurs se renouvellent et les rôles se redistribuent, sans que la scène ni les règles de la compétition ne soient altérées ? Quelles dynamiques de pouvoir, de légitimité et d'accès aux ressources politiques se jouent à travers ce cycle électoral ? Cet article aborde les élections législatives de 2026 à travers trois dimensions complémentaires : la tension persistante entre dynamique de démocratisation et logiques de consolidation autoritaire ; les recompositions partisans et la circulation contrôlée des élites ; et enfin, l'abstention électorale et la défiance institutionnelle.

DÉMOCRATISATION OU RÉSILIENCE AUTORITAIRE ?

Depuis les années 1990, la question électorale occupe une place centrale dans le débat sur la démocratisation. Sous le règne de feu Hassan II, le régime a adopté deux réformes constitutionnelles (1992 et 1996) dans un contexte de négociation avec les partis dits de la *Koutla*, une coalition de partis d'opposition comprenant notamment l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), le Parti de l'Indépendance (PI), le Parti du Progrès et du Socialisme (PPS). Les élections législatives organisées en 1997 ont constitué une avancée en matière de



Des touristes passent devant un étal de rue orné de drapeaux marocains, dans une rue située entre la mosquée Koutoubia et la place Jemaa el Fnaa./RAQUEL MARIA CARBONELL PAGOLA/LIGHTROCKET VIA GETTY IMAGES

concertation, de dialogue, de transparence et de neutralité de l'administration.

Ces réformes n'ont pas permis un triomphe électoral aux partis de l'opposition ; elles ont seulement offert l'opportunité au leader socialiste Abderrahmane Youssoufi de former un gouvernement de compromis et de réforme. Depuis cette « alternance octroyée par le haut », la question demeure de savoir si les réformes politiques initiées par le régime visent à renforcer la libéralisation du régime, afin d'en assurer la pérennité, ou si elles constituent une étape dans le processus de démocratisation du système. Autrement dit, ces élections s'inscrivent-elles dans une logique de réajustement et de contrôle ou traduisent-elles une dynamique de transformation structurelle du système politique ? Pour répondre à cette question, un détour par la littérature consacrée aux élections dans les régimes non démocratiques et hybrides, ainsi que par les travaux qui abordent l'expérience marocaine, s'avère nécessaire.

De manière générale, la littérature sur les élections est abondante. Elle souligne les multiples fonctions de ces institutions selon les configurations de pouvoir. Dans les régimes démocratiques, elles sont classiquement considérées comme un mécanisme de compétition permettant la sélection des gouvernants (Schumpeter,

1942), ou comme un « marché politique » structuré par la rationalité des électeurs et des partis (Downs, 1957). Elles constituent, selon certains chercheurs, un dispositif institutionnalisé d'incertitude garantissant la possibilité d'une rotation pacifique du pouvoir.

À l'inverse, dans les régimes non démocratiques et hybrides, les élections ne renvoient pas nécessairement à une compétition équitable ni à une alternance effective. De nombreux travaux conceptualisent ces régimes comme des « autoritarismes électoraux », où les élections servent à consolider le pouvoir des dirigeants, à coopter les élites et à contenir l'opposition, voire des segments plus larges de la société (Boix & Svobik, 2008 ; Magaloni, 2006 ; Gandhi & Przeworski, 2006 ; Gandhi, 2008 ; Wright, 2008). Dans ces configurations, les élections constituent également un instrument efficace de distribution des ressources et des bénéfices liés au pouvoir au sein des réseaux de clientèle des dirigeants.

Dans cette perspective, les élections peuvent être perçues comme un mécanisme plus légitime d'accès aux fonctions politiques, reposant sur les efforts individuels de mobilisation des électeurs (Lust-Okar, 2006 ; Blaydes, 2008). Ainsi, loin d'être un vecteur de démocratisation, elles permettent aux régimes non démocratiques de sélectionner les élites les plus influentes ou les plus « populaires », tout en leur offrant les incitations nécessaires pour rester actives et loyales. Ce faisant, les élections contribuent à prévenir la passivité ou la contestation interne et à aligner les intérêts des élites sur ceux du pouvoir en place, renforçant ainsi la stabilité du régime.

Par ailleurs, les études sur les élections dans les régimes autoritaires soulignent que leur impact sur la dy-

Au Maroc, les élections s'inscrivent dans un processus d'institutionnalisation contrôlée du pluralisme, marqué par la centralité et la prééminence de l'institution monarchique

namique de ces régimes varie selon les contextes historiques et politiques. Pour Gandhi et Lust-Okar (2009), leur influence dépend d'un ensemble de facteurs internes et externes, mais surtout de la manière dont elles s'insèrent dans la logique et les structures des pouvoirs en place. Autrement dit, la capacité des élections à fragiliser ou à renforcer un régime dépend moins de leur existence formelle que de la fonction politique qui leur est assignée. Dans cette optique, elles peuvent constituer un levier de contestation et de changement ou un instrument de stabilisation du pouvoir, selon leur degré d'intégration aux fondements de la légitimité politique (Gandhi & Lust-Okar, 2009).

La dynamique électorale du Maroc s'inscrit pleinement dans ces problématiques. Les études sur les élections montrent que celles-ci ne relèvent ni d'un *statu quo* autoritaire ni d'un processus de démocratisation. Elles s'inscrivent plutôt dans un processus d'institutionnalisation contrôlée du pluralisme, marqué par la centralité et la prééminence de l'institution monarchique. Dès les premières analyses des élections, les travaux de Leveau mettent en évidence l'articulation entre le pouvoir central et les notables locaux, ainsi que le rôle de ces derniers en tant que relais essentiels de la mobilisation électorale (Leveau, 1976).

Cette lecture a été approfondie par Mohammed Tozy, qui souligne la fonction régulatrice des élections dans la gestion du pluralisme partisan. Dans une perspective de sociologie électorale, Catusse, Bannani-Chraïbi, Santucci et d'autres auteurs insistent sur le fait que les élections au Maroc constituent un espace complexe de mobilisation, de représentation et de mise en scène du politique (Catusse, 2003). Selon ces travaux, le moment électorale participe à des transformations graduelles et différenciées de l'ordre politique, à la redéfinition des conditions d'accès au jeu politique pour de nouveaux acteurs, sans pour autant remettre en cause ses structures fondamentales.

Les élections législatives de 2026 ne sauraient être appréhendées comme un moment de rupture avec les logiques antérieures, mais plutôt comme une séquence inscrite dans une dynamique de continuité et d'ajustement. Dès lors, l'enjeu central de ces élections réside dans leur capacité à reconduire ces mécanismes tout en intégrant les nouvelles contraintes – la recomposition du champ partisan, la défiance électorale et les transformations sociales. Elles constituent ainsi un moment clé pour évaluer la capacité du régime à renouveler ses mécanismes de légitimation et de régulation du pluralisme, sans remettre en cause l'architecture fondamentale du pouvoir.

RECOMPOSITION DU CHAMP PARTISAN ET CIRCULATION CONTRÔLÉE DES ÉLITES

Au Maroc, le champ partisan demeure largement fragmenté et contrôlé par la monarchie. Santucci (2001) le qualifie de « multipartisme sous contrôle », où les partis sont constamment mis à l'épreuve du pouvoir. L'émiettement du champ partisan empêche l'émergence de majorité parlementaire et de coalitions gouvernementales cohérentes. Il contribue également à diluer les responsabilités politiques tout en maintenant un certain équilibre sous l'arbitrage central du Palais.

Cette logique s'observe dès la première élection sous le règne de Mohammed VI, avec la nomination du technocrate Driss Jettou en 2002, et se prolonge avec les expériences gouvernementales menées par le Parti de la justice et du développement (PJD) en 2011 et 2016, puis par le Rassemblement National des Indépendants (RNI) en 2021. Ces configurations illustrent la capacité d'intervention du pouvoir central dans le champ partisan au-delà des logiques électorales.

Toutefois, ces pratiques ne sont pas spécifiques à la période actuelle : elles remontent aux élections organisées sous le règne de feu Hassan II et de son ministre de l'Intérieur, feu Driss Basri. Malgré un discours sur la neutralité de l'administration et la transparence du processus électoral, plusieurs chefs de partis politiques ont évoqué l'existence de consignes informelles visant à limiter leur représentation au Parlement. Ce fut notamment le cas du PJD lors des élections législatives de 1997 et par la suite en 2011, ainsi que du Parti authenticité et modernité (PAM), dont certains dirigeants ont publiquement affirmé avoir été incités à ne pas remporter le scrutin.

Ainsi, les mécanismes de contrôle ne se limitent pas aux seules phases électorales, mais s'exercent de manière plus diffuse, en amont, pendant et en aval du processus. Ils incluent notamment des formes d'intervention dans les affaires internes des partis, y compris ceux qualifiés d'« administratifs », à l'instar du RNI.

Si les élites partisans accèdent formellement au Parlement et au gouvernement, leur marge de manœuvre demeure limitée. En effet, les recompositions du champ partisan ne s'accompagnent pas d'une participation effective à la prise de décision stratégique. Celle-ci relève des prérogatives constitutionnelles de la monarchie.

En outre, le renouvellement des élites parlementaires et gouvernementales n'a pas permis de traduire la légitimité électorale en politiques publiques capables de répondre aux attentes des citoyens et citoyennes.

Il est à souligner que les secteurs sociaux stratégiques continuent de faire face à des blocages persistants. Cette situation est particulièrement visible à travers la condition de la jeunesse dont une grande partie est confrontée à des trajectoires d'exclusion. Selon le dernier recensement du Haut-Commissariat au Plan (2024), la proportion de jeunes entre 15 et 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET) demeure élevée (1,7 millions). Les données récentes de Bank Al-Maghrib confirment un taux de chômage de 13 % chez les jeunes de 15 à 25 ans, dont la majorité réside dans le milieu rural, ce qui accentue les inégalités d'accès aux opportunités économiques pour ces jeunes en situation de marginalité.

TAUX DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS

Date des élections	Inscrits (no.)	Votants (no.)	Taux de participation (%)	Bulletins nuls (%)
1997	12 790 631	7 456 996	58,30	14,5
2002	13 884 467	7 165 206	51,61	15,0
2007	15 546 789	5 700 000	37,50	19,0
2011	13 420 631	4 745 453	45,50	22,3
2016	15 702 592	7 500 000	42,29	12,80
2021	17 509 127	8 786 080	50,18	13,63

Source : ministère de l'Intérieur du Maroc.

Les inégalités sociales et territoriales se creusent davantage et remettent en question les promesses de justice sociale et de développement inclusif portées par les discours officiels pendant ces dernières années. L'expérience de l'actuel gouvernement dirigé par Aziz Akhannouch illustre ces limites. Malgré des annonces ambitieuses en matière de généralisation de la protection sociale ou de réforme de l'État social, les résultats restent contrastés, et les politiques engagées peinent à produire des effets perceptibles dans le quotidien des citoyens.

Dès lors, la recomposition du champ partisan et la circulation des élites à l'issue des élections législatives de 2026 apparaissent moins comme des vecteurs de transformation que comme des mécanismes de reproduction du système, où l'accès au pouvoir ne se traduit pas nécessairement par une redéfinition des rapports de force ni par une capacité effective à répondre aux enjeux socio-économiques majeurs.

ABSTENTION ÉLECTORALE ET DÉFIANCE INSTITUTIONNELLE

Depuis 2002, l'abstention électorale, bien que particulièrement marquée chez les jeunes, est une tendance grandissante au Maroc. Les données du ministère de l'Intérieur montrent un recul significatif du taux de participation, passant de 58,3 % en 1997 à 37,5 % en 2007, avant de connaître des fluctuations sans retrouver les niveaux initiaux (45,5 % en 2011, 42,3 % en 2016, 50,2 % en 2021).

Cette baisse dans la participation électorale s'accompagne, par ailleurs, d'une proportion importante de bulletins nuls, atteignant 22,3 % en 2011. L'abstention et le vote nul apparaissent ainsi comme des formes différenciées d'expression d'un malaise politique plus profond.

Dans la littérature comparative, ce phénomène est souvent interprété comme le signe d'un manque de confiance dans les institutions représentatives (Norris, 2011). Au Maroc, plusieurs études et enquêtes analysent ces comportements et avancent plusieurs motifs pour les expliquer. Les principales raisons s'articulent autour du manque de confiance dans les partis politiques et les candidats. Les partis politiques sont per-

çus comme corrompus, inefficaces et déconnectés des préoccupations des populations. La deuxième raison a trait au manque d'intérêt pour les élections. Celles-ci sont considérées comme insignifiantes ou sans impact réel sur leur vie. La conviction que leur vote ne compte pas est avancée par certaines études. En effet, pour comprendre l'abstention électorale, il serait utile de rappeler le sens du vote dans les régimes où les élections sont des arènes de compétition contrôlées et où voter est « sans enjeu » pour la sélection de ceux qui vont gouverner et décider. Ce constat rejoint les analyses sur les régimes hybrides, où les élections, bien que régulières et institutionnalisées, peinent à remplir pleinement leur fonction de médiation entre gouvernants et gouvernés.

Dans ce contexte, l'abstention apparaît moins comme un enjeu autonome que comme un symptôme d'une crise plus large de la représentation politique. Elle révèle un affaiblissement du lien de confiance entre citoyens et institutions, mais aussi une interrogation sur le sens et l'utilité du vote. Dès lors, l'enjeu des élections législatives de 2026 ne réside pas uniquement dans l'augmentation des taux de participation, mais dans la capacité du système politique à restaurer la crédibilité de l'offre électorale et à démontrer que les élections peuvent constituer un levier effectif de transformation des conditions de vie des citoyens.

CONCLUSION

La vie électorale marocaine peut être analysée comme une performance théâtrale, où la scène, les règles du jeu et le metteur en scène demeurent constants, tandis que les acteurs, les rôles et les intrigues se renouvellent à chaque cycle électoral. Les partis politiques y apparaissent tour à tour comme protagonistes – porteurs d'espoir ou de réforme – avant d'être relégués à l'arrière-scène, remplacés par de nouveaux visages investis d'une crédibilité renouvelée. Le décor évolue – réformes juridiques, discours sur la transparence, inclusion des femmes et des jeunes – mais la structure de la performance demeure stable. Le public, quant à lui, oscille entre participation et distance critique, tantôt engagé dans la pièce, tantôt réduit à une position de spectateur face à une intrigue dont les ressorts fondamentaux lui échappent en partie./